

Ecole du HOMBORCH

FASCICULE DE RENTREE 2025-2026





Chers parents,

Le grand jour est arrivé ! Permettez-nous de vous souhaiter, ainsi qu'à vos enfants, une excellente rentrée.

Notre équipe pédagogique, nos animateurs de garderie, notre personnel d'entretien et nous-mêmes sommes heureux de retrouver vos enfants en pleine forme pour cette nouvelle année scolaire.

Ci-après, vous trouverez quelques informations utiles au bon fonctionnement de notre école.

Nous restons, bien entendu, à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à ce courrier.

Patrick VAN LOOCK, Directeur de la Petite Section

Sophie BOLLE, Directrice de la Grande Section





Calendrier Scolaire 2025-2026

Rentrée scolaire	Lundi 25 août 2025
Fête de la FWB	Samedi 27 septembre 2025
Congé d'automne	Du lundi 20 octobre au vendredi 31 octobre 2025
Jour de l'Armistice	Mardi 11 novembre 2025
Vacances d'hiver	Du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026
Vacances de détente	Du lundi 16 février au vendredi 27 février 2026
Lundi de Pâques	Lundi 6 avril 2026
Vacances de printemps	Du lundi 27 avril au vendredi 8 mai 2026
Jeudi de l'Ascension	Jeudi 14 mai 2026
Lundi de Pentecôte	Lundi 25 mai 2026
Les vacances d'été débutent	Samedi 4 juillet 2026

1 2 3

	Réunion des parents (collective) section maternelle	Lundi 01 septembre 2025
	Réunion des parents (collective) section primaire	Jeudi 28 août 2025
	Marché de Noël	Jeudi 18 décembre 2025
	Fête du Printemps	Samedi 11 avril 2026





Une journée en maternelle



En classe d'accueil et en 1ère maternelle :

- 8h30 : Début des cours (Jeux d'accueil, rituels, activités d'apprentissages, ateliers autonomes, ...)
10h50 : Collation et récréation.
11h10 : Retour en classe, lavage des mains, ...
11h30 : Repas
12h10 : Sieste
14h15 : Lever de sieste et reprise des activités d'apprentissages.
15h20 : Fin des cours
15h30 : Ouverture des portes aux parents. Sortie des cours.

En classe de 2ème et 3ème maternelle :

- 8h30 : Début des cours (Jeux d'accueil, rituels, activités d'apprentissages, ateliers autonomes, ...)
10h10 : Collation et récréation.
10h30 : Retour en classe, lavage des mains et reprise des activités d'apprentissages.
12h10 : Repas
13h40 : Reprise des activités d'apprentissages, ateliers autonomes...
15h20 : Fin des cours
15h30 : Ouverture des portes aux parents. Sortie des cours.

ATTENTION : Les enfants en section maternelle entrent SEULS dans l'école.

Le « petit bisou » se fera donc AVANT 8h30, à l'extérieur du bâtiment.



L'arrivée des élèves en maternelle doit se faire au plus tard à 8h25





Une journée en primaire

1 2 3

- 8h30 : Début des cours.
- 10h10 : Collation et récréation.
- 10h30 : Reprise des cours.
- 12h10 : Repas et récréation.
- 13h40 : Reprise des cours.
- 15h20 : Fin des cours.
- 15h30 : Sortie d'école

Entre 8h30 et 15h20, l'école n'appartient qu'aux enfants et à l'équipe éducative

Si vous estimatez que votre enfant est apte à quitter SEUL l'école, vous êtes invités à venir chercher une carte de sortie au secrétariat. A vous de compléter le nom, le prénom, la classe et les heures de sortie, de la signer et d'y apposer la photo de votre enfant. Après validation par la direction, notre secrétariat se chargera de la plastifier.



L'arrivée des élèves en primaire doit se faire au plus tard à 8h25





Ponctualité - Retards

Nous nous permettons d'insister sur la ponctualité. En effet, les retards perturbent fortement le bon déroulement des activités scolaires. Nous vous demandons donc, chers parents, de veiller à respecter les horaires de début et de fin de journée.

En Section Maternelle : les cours débutent à 8h30. En cas de retard, vous serez amenés à attendre devant l'école maternelle. Les enseignantes maternelles n'ont pas l'autorisation de vous ouvrir, seuls les animateurs pourront ouvrir la porte pour faire entrer votre enfant.

En Section Primaire : En cas de retard, annoncez-vous au secrétariat. Nous prendrons connaissance de la raison de celui-ci et un cachet « retard » sera apposé dans le journal de classe de votre enfant afin de pouvoir, objectivement, constater si les retards sont fréquents. La grille de la cour se ferme à 8h30 !!!!!

Attention : Un retard équivaut à une absence.

Il est donc obligatoire de transmettre un justificatif écrit à l'institutrice (-teur) de votre enfant.

L'arrivée des élèves doit se faire au plus tard à 8h25.





Garderies



Les garderies sont assurées :

- De 7h00 à 8h30
- De 12h10 à 13h40
- De 15h30 à 18h30 (de 12h10 à 18h30 les mercredis)

Ces garderies sont destinées prioritairement aux enfants dont les parents travaillent.

A nouveau, le respect strict de ces horaires est de mise.

Il est bien entendu inacceptable de déposer un enfant devant l'école avant 7h00 puisqu'il ne se trouverait pas sous la responsabilité de celle-ci.

De même, nous vous demandons, par respect pour notre personnel, de venir reprendre votre enfant au plus tard à 18h30.

En cas de reprise par une tierce personne, un motif écrit des parents devra être donné préalablement au professeur.

Les GSM de garderie servent uniquement à prévenir l'école après 15h30 d'un éventuel retard ou changement de reprise.

GSM Garderie Section Maternelle :
0473 / 18 02 55

GSM Garderie Section Primaire :
0477 / 99 51 04



GARDERIES PENDANT LES CONGES SCOLAIRES

Des garderies sont organisées pendant les congés scolaires (automne, hiver, détente et printemps).

Celles-ci ont lieu, d'habitude, à l'école communale du Val Fleuri.

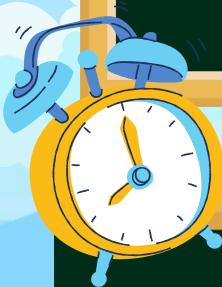
Une inscription au préalable doit être faite via le secrétariat de l'école (vous recevrez un e-mail avec le document d'inscription et vous devrez faire le paiement sur le compte en banque de l'école. Seuls le document d'inscription ET le versement valident l'inscription).

Les études

L'étude commencera le lundi 01 septembre 2025 de 15h40 à 16h40 et est réservée aux élèves de P3 à P6.

Celle-ci est surveillée soit par un enseignant soit par un animateur de garderie. Ce temps d'étude est mis au service de vos enfants afin qu'ils fassent leurs devoirs et leçons.

L'étude ne peut être perturbée ...



Spectacles, animations culturelles et excursions scolaires

En section maternelle :

Une épargne mensuelle de 5 € est organisée afin de subvenir aux frais liés aux activités sportives et culturelles.

Un plafond maximum est défini par la Fédération Wallonie-Bruxelles : année scolaire 2024-2025 : 53.18 € (indexation en attente de confirmation pour l'année scolaire 2025-2026)

En section primaire :

Un plafond maximum doit encore être défini par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une épargne mensuelle de 12 € est organisée afin de subvenir aux frais liés aux activités sportives et culturelles.

Ce montant figurera donc, chaque mois, sur la facture transmise par le secrétariat.

Un détail financier de l'ensemble des activités proposées vous sera communiqué régulièrement :

- Via une affiche consultable en face de chaque classe, en section maternelle.
- Via une information dans le journal de classe ou la farde d'avis en section primaire.

Un décompte sera fait au mois de juin afin d'atteindre un équilibre financier.

Les Classes de dépaysement

Les classes de dépassements sont partie intégrante du projet pédagogique de l'école, ce qui leur donne un caractère obligatoire.

Elles sont organisées en 3ème maternelle et une fois par degré en primaire. Ces séjours sont minutieusement réfléchis et organisés par les enseignants afin que non seulement la sécurité des enfants soit maximale mais également que ces moments soient riches et épanouissants pour tous.

Prévisions 2025-2026 :

3ème maternelle : Classes historiques (à Jamiolle) épargne de 20 € / mois.

P6 : Classes de neige (Val d'Uccle – Suisse) épargne de 50 € / mois, dès la P5.

N'hésitez pas à contacter la direction si vous éprouvez des difficultés financières. Une aide peut vous être octroyée, mais pas à la dernière minute... Les demandes doivent être introduites avant fin octobre.

12

Le secrétariat

La comptabilité de l'école est assurée par le secrétariat. Toutes les demandes liées aux comptes (renseignements, modifications, interventions, ...) doivent lui être adressées par mail uniquement.

Le secrétariat est accessible de 8h00 à 9h15 et de 15h00 à 16h30.

Vos demandes et remarques peuvent être formulées par courriel à l'adresse suivante :

homborch.secretariat@uccle.edu.brussels

Paiements des comptes

En début de chaque mois, une facture détaillée vous sera remise. Nous vous demandons de la régler le plus rapidement possible et avant la « date d'échéance ».

Attention, il est impératif d'indiquer UNIQUEMENT le numéro de référence (12 chiffres) en communication structurée.

Les versements sont à effectuer sur le compte
ING BE 92 3630 2811 8623

Aucune modification du montant indiqué sur la facture ne peut être faite sans en avertir le secrétariat.





Les repas chauds

La distribution des repas chauds commencera le lundi 01 septembre 2025.

Les menus sont affichés, chaque mois, aux valves de l'école, dans les réfectoires et sont consultables sur le site internet de l'école.

En cas d'absence prolongée aux repas chauds, merci d'en informer le secrétariat.

La déduction des repas se fera sur la facture du mois suivant.



ANNULATION (si absence):

AVANT 9h00

PAR MAIL:

homborch.secretariat@uccl.edu.brussels

OU VIA LE SITE ("Menu"):

www.ecoleduhomborch.be





La collation

Les enfants, en pleine croissance et développement, ont des besoins différents de ceux des adultes.

Dès 18 mois et jusqu'à la fin de sa croissance, l'enfant a besoin de 4 repas par jour :

- Un petit déjeuner
- Un diner
- Un goûter
- Un repas du soir

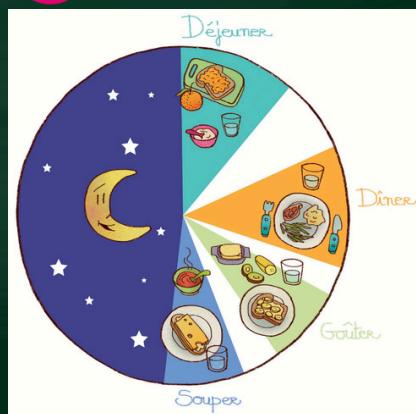
Qu'en est-il de la collation à 10h00 ?

Celle-ci n'est pas obligatoire dans la mesure où le petit déjeuner est complet. Il est donc à considérer que la collation de 10h00 peut compléter le petit déjeuner afin d'apporter un élément qui n'aurait pas été consommé lors du petit déjeuner. L'école a comme projet d'être attentive aux collations saines car celle-ci sont tout aussi importantes pour leur croissance et leur développement que les aliments servis aux repas. Les parents prévoiront donc une collation pour leur enfant basée sur l'éventuel manque nutritif du petit déjeuner : Un produit céréalier (tartines, céréales, galettes de riz, ...) ou un fruit ou un légume ou un laitage.

Qu'en est-il du goûter à 16h00 ?

Celui-ci est à considérer comme un repas à part entière, il doit être pris 2 à 3 heures avant le souper. Il participe à l'équilibre alimentaire de la journée et apporte l'énergie nécessaire aux activités. Il est donc nécessaire de couper le jeûne et de proposer aux enfants un nouvel apport en amidon (source d'énergie, permettant une digestion lente etc...). Un goûter complet permet d'éviter les grignotages avant le souper. A noter qu'un souper trop copieux diminue la qualité du sommeil et l'appétit au petit déjeuner. Dès lors, la collation de 16h00 peut être constituée de fruits, de légumes, de tartines, de galettes de riz, de biscuits riches en fibres, de céréales, de flocons d'avoine, La liste étant compliquée à établir précisément, il convient de garder comme principe d'éviter les apports exagérés en sucres, chocolats, etc... L'excès nuit en tout !

4 REPAS par JOUR





Le Journal de Classe

1 2 3

Le journal de classe, en section primaire, est un outil essentiel de la vie scolaire de votre enfant, il est aussi un outil officiel à ne pas égarer.

Il est gratuit et est fourni en début d'année scolaire.

Le journal de classe doit être daté, consulté et signé **TOUS LES JOURS**.



La farde d'avis

La farde d'avis, en sections maternelle et primaire, est un outil essentiel de communication entre les parents et l'école.

· **En section primaire**, elle doit être consultée tous les jours, au même titre que le journal de classe.

· **En section maternelle**, elle doit être consultée dès réception et rendue le lendemain.



Remise des bulletins

Les bulletins sont un indicateur du travail de votre enfant. Ils sont accompagnés d'un commentaire écrit des enseignants.

Les bulletins vous seront remis périodiquement lors d'une réunion des parents, la présence de votre enfant est indispensable :

- Bulletin 1 : 27 novembre 2025
- Bulletin 2 : 12 mars 2026
- Bulletin 3 : 11 juin 2026





Les réunions de parents 23

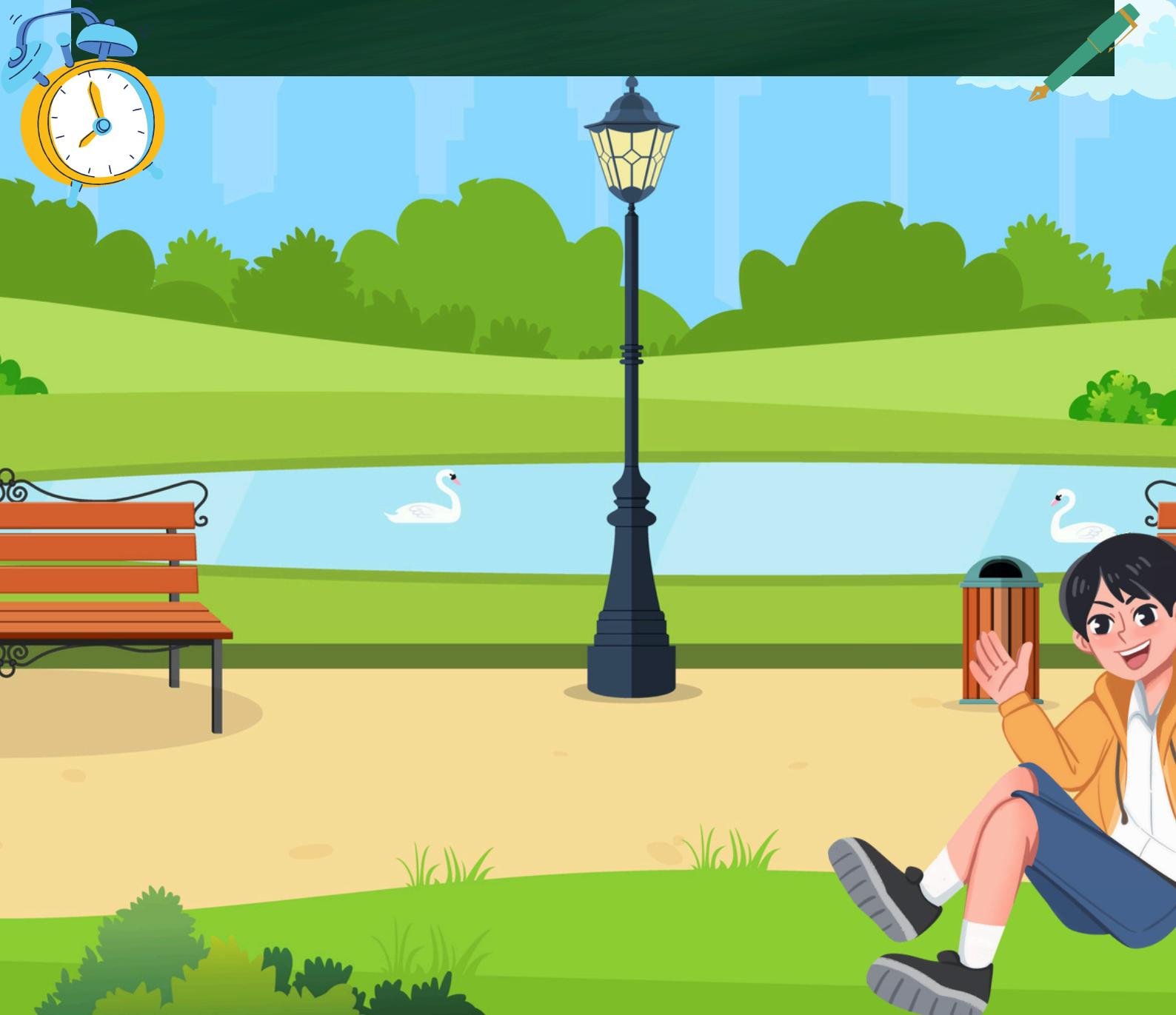
L'école organise plusieurs réunions de parents pendant l'année scolaire,

EN SECTION MATERNELLE :

- Réunion collective des parents : Lundi 01 septembre 2025
- Première réunion individuelle des parents : Mardi 20 janvier 2026
- Seconde réunion individuelle des parents : Mardi 16 juin 2026

EN SECTION PRIMAIRE :

- Réunion collective des parents : Jeudi 28 août 2025
- 1ère réunion individuelle des parents : Jeudi 27 novembre 2025
- 2ème réunion individuelle des parents : Jeudi 12 mars 2026
- 3ème réunion individuelle des parents : Jeudi 11 juin 2026





Cours de natation

1 2 3

Le cours de natation est obligatoire pour les enfants depuis la 1ère année primaire jusqu'à la 6ème année primaire.

Chaque enfant de primaire bénéficie donc d'une séance de natation toutes les 2 semaines.

« Adopter une attitude de sécurité en milieu aquatique » est une compétence définie qui doit être acquise au même titre que l'apprentissage de la lecture par exemple.

La non-participation au cours de natation ne peut être justifiée que par un CERTIFICAT MEDICAL ou éventuellement une circonstance exceptionnelle appréciée par la direction.

Equipement à prévoir dans un sac :

- 1 maillot (pas de bikini pour les filles)
- 1 bonnet de bain (note : le bonnet de bain « officiel » de l'école n'est pas obligatoire mais est néanmoins disponible au secrétariat pour la somme de 5€)
- 1 serviette de bain

Chaque élément, ainsi que le sac, doit être marqué au nom de l'enfant.

Premières séances de natation : Jeudi 04 septembre 2025.

La psychomotricité

Depuis la classe d'accueil jusqu'en 3ème maternelle, les enfants suivent deux séances de psychomotricité toutes les semaines.

Les enfants devront porter une tenue adaptée et pratique. Evitez donc les jupes et chaussures à lacets le jour de la psychomotricité.



L'éducation physique

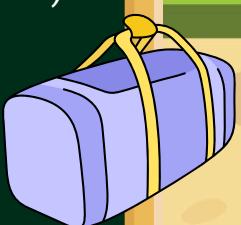
En section primaire, les enfants suivent un cours d'éducation physique en néerlandais au sein de l'école (salle de gymnastique ou cour de récréation).

Un équipement de gymnastique est bien entendu nécessaire :

1. Un short bleu ou noir
2. Un T-shirt blanc
3. Une paire de sandales de gymnastique.

Chaque élément, ainsi que le sac, doit être marqué au nom de l'enfant.

Le sac de gymnastique reste à l'école et est rendu à chaque veille de congé scolaire pour effectuer une lessive.





OBLIGATION SCOLAIRE

Dès la 3^{ème} maternelle et jusqu'en 6^{ème} primaire, tous les enfants sont soumis à l'obligation scolaire.

L'obligation scolaire incombe aux parents ou à la personne investie de l'autorité parentale.

Dès lors :

- Les rendez-vous chez le médecin, le dentiste, la logopède, ... doivent, dans la mesure du possible, s'effectuer en dehors des heures de cours.
- Toutes les absences de 1 ou 2 jours, sans exception, doivent être justifiées par un motif écrit.
Un modèle « type » est disponible dans la farde d'avis de votre enfant.
- Le justificatif doit être remis au titulaire de classe dès le retour de votre enfant à l'école.
- En cas d'absences de plus de 2 jours, un certificat médical est OBLIGATOIRE. Celui-ci doit être remis au titulaire de classe dès la reprise des cours.
- Tout retard doit également être justifié par écrit.



Inscriptions des frères et soeurs 2026-2027

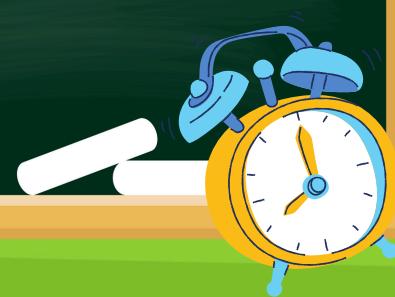
L'inscription de la petite sœur ou du petit frère pour l'année 2026-2027 est possible prioritairement à partir du 01 septembre 2025.

Les enfants fréquentant la crèche des grands de l'école accèdent également à ce groupe prioritaire.

Une priorité est laissée jusqu'au 30 septembre 2025 (GROUPE 1). Les demandes étant nombreuses, nous vous prions de prendre rendez-vous avec la direction.

Documents nécessaires :

1. La carte d'identité de l'enfant,
2. Les cartes d'identité des 2 parents,
3. Une composition de ménage récente (moins de 6 mois).



Le Comité des Parents



L'école se targue d'être soutenue par un comité des parents actif.

Celui-ci représente les parents, relaie leurs préoccupations et leurs avis auprès de la direction de l'école.

Le comité contribue à la réalisation de projets et à l'organisation d'événements au profit de l'école et des enfants.

C'est un lieu d'échange, de consultation et de réflexion, qui porte sur la vie quotidienne à l'école dans l'ensemble de ses dimensions. C'est aussi un lieu de construction de projets dans des domaines divers : éducation au respect de l'environnement, hygiène alimentaire, citoyenneté, activités sportives ou culturelles...

Les délégués de classe

Le délégué de classe est un lien entre les parents et l'équipe pédagogique sur la vie du groupe classe.

Il centralise des informations, entretient un contact avec les intervenants, participe aux événements de l'école et encourage vivement la collaboration des parents du groupe classe, génère beaucoup de dynamisme lors des festivités de l'école (fêtes, souper de classe, anniversaires des enfants, chaîne téléphonique pour les informations urgentes...)

Les délégués de classes sont conviés, sans obligation, aux réunions du Comité des Parents.

Les objets perdus

Chaque année, une centaine de vêtements restent à l'école.

Afin d'éviter cela, marquez les vêtements, la boîte à tartines, le sac de gymnastique, etc... au nom de votre enfant.

Les vêtements « non-identifiés » et non réclamés seront donnés aux « Petits Riens » en fin d'année scolaire.



Tenue vestimentaire



L'école du Homborch n'impose aucun uniforme.

Cependant, il convient d'adapter justement et adéquatement la tenue vestimentaire de vos enfants aux activités :

- Les trainings, maillots de football et autres tenues sportives ne sont pas acceptés en temps scolaire. Seules exceptions : journée sportive et/ou classes de dépaysements
- Les vêtements troués ou déchirés ne sont pas admis.

Divers

· Il est interdit d'emporter des objets dangereux (couteaux, ...), de valeur (GSM, console de jeux, ...) ou de collection (cartes, ...)

Si toutefois, votre enfant doit avoir un GSM sur lui, nous rappelons que celui-ci doit être éteint et remis au secrétariat dès son entrée dans l'établissement.

L'école déclinera toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation.

· Il est interdit de faire du commerce à l'école.

· La gestion des conflits se fait uniquement par le personnel de l'école. Il n'est pas acceptable qu'un parent règle un problème d'enfant survenu au sein de l'école.

· Le projet d'établissement, le projet éducatif, le projet pédagogique et le règlement des études de l'enseignement communal ucclois sont disponibles sur le site internet de l'école (www.ecoleduhomborch.be)

Le site internet

www.ecoleduhomborch.be





Abonnement STIB

Dans le but de faciliter et de promouvoir les déplacements de nos élèves à l'aide des transports en commun, nous vous transmettons ce courrier qui précise les démarches à entreprendre pour fournir un abonnement scolaire STIB à votre enfant, dès l'âge de 6 ans.

L'abonnement STIB est gratuit J.

Certaines sorties scolaires à Bruxelles seront donc organisées avec un déplacement en transport en commun. Pour ce faire, il vous sera demandé que votre enfant soit en possession de son abonnement scolaire ce jour-là.

Info STIB :

Votre enfant est scolarisé dans la région Bruxelles-Capitale. Pendant son parcours scolaire, il sera certainement amené à se déplacer à Bruxelles pour une visite culturelle, sportive ou une autre activité.

Savez-vous que jusqu'à 12 ans, tous ses voyages sont gratuits, sur le réseau de la STIB ?

Cependant, pour bénéficier de cette gratuité, votre enfant doit être en possession d'un abonnement J, chargé sur une carte MOBIB.

A chaque voyage, il doit valider son abonnement sur les valideurs placés dans les véhicules ou aux entrées des stations de métro.

Pour faciliter ses transports dès aujourd'hui, pourquoi ne pas lui commander son abonnement J ?

Rendez-vous dans une de nos 6 BOOTIK réparties sur le réseau pour y acheter une carte MOBIB (5€) et y charger son abonnement J gratuit.

Vous ne devrez effectuer cette opération qu'une fois, son abonnement est en effet valable jusqu'à son 12^{ème} anniversaire.

N'oubliez pas de vous munir d'une photo d'identité de votre enfant ou de sa carte d'identité électronique.

Vous désirez commander l'abonnement de chez vous ? Rien de plus simple ! Connectez-vous sur MyBOOTIK, notre nouveau portail d'achat en ligne, www.stib.be. Il vous permettra de le commander en toute simplicité. Une fois la commande effectuée, l'abonnement de votre enfant, chargé sur sa MOBIB, vous sera envoyé par la poste endéans les 10 jours ouvrables.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter www.stib.be.

Notre Customer Care se tient également à votre disposition du lundi au vendredi de 7h à 19h et le samedi de 8h à 16h au numéro 070 23 20 00 (0,30 €/min).





Contacts utiles

Téléphone de l'école: 02/605.21.60

Direction de la petite section - M. Van Loock Patrick :
homborch.ps.direction@uccl.edu.brussels

Direction de la grande section - Mme Bolle Sophie :
homborch.gs.direction@uccl.edu.brussels

Secrétaire - Mme Rubais Laetitia :
homborch.secretariat@uccl.edu.brussels

